

EXTRAITdu Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du lundi 18 MARS 2024
N°D-2024-03-01

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	9	12

Le Lundi 18 mars 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 08 Mars 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie

Présents : Mmes : CECCHINI C. ; PEREIRA S. ; VANEL M. ; BELLON S. ;
Messieurs : EVEN P., MASSEL A. ; CASTANO C. ; BLANC Paul ; CORNAND JB. ;
Absents excusés : Mme MENSE M. ; FELLON F. ; POUCEL A.

Absents : POIMBOEUF J.; HENAREJOS F. ;

Procuration : Mme MENSE a donné procuration à Mme PEREIRA , Mme FELLON a donné procuration à CECCHINI, POUCEL a donné procuration à EVEN

Secrétaire de séance : BLANC P.

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
12	0	0

Objet de la délibération
Vote du Compte Administratif 2023

Madame CECCHINI Christine, Adjointe au Maire, donne lecture du Compte Administratif 2023 pour le Budget Général de la Ville :

II – PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 666 328,96	G 858 386,43
	Section d'investissement	B 354 191,90	H 131 185,21
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 499 520,42
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 155 022,97
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D 1 020 520,86	=G+H+I+J 1 644 115,03
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 374 406,97	L 345 807,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 374 406,97	=K+L 345 807,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 666 328,96	=G+I+K 1 357 906,85
	Section d'investissement	=B+D+F 728 598,87	=H+J+L 632 015,18
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 1 394 927,83	=G+H+I+J+K+L 1 989 922,03

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de l'adjointe au Maire et après en avoir délibéré :
APPROUVE le Compte Administratif du budget général de la Ville exercice 2023

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :
BLANC Paul

Blanc Paul



L'Adjointe au MAIRE :
CECCHINI Christine

Accusé de réception en préfecture
084-218401453-20240321-D-2024-03-01-BF
Date de réception préfecture : 21/03/2024

Mise en ligne sur le site internet le : 25/03/24